

# PLU

# PLAN LOCAL D'URBANISME SAVIGNY



## 5.5

## NUANCIER COMMUNAL DE COULEURS

APPROBATION DU PLU	VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/11/2020
ENQUÊTE PUBLIQUE	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 12/06/2020 AU 18/07/2020
ARRÊT DU PLU	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 12/09/2019
MAÎTRE D'OEUVRE DU PLU	URBEO <small>URBANISME</small>   BIOTOPE <small>ENVIRONNEMENT</small>   DELSOL AVOCATS <small>JURIDIQUE</small>

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : COULEURS DE TOITURE</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 2 : COULEURS POUR LES FAÇADES</b>	<b>6</b>

Le nuancier chromatique communal cherche à harmoniser les teintes et couleurs des constructions sur le territoire de Savigny. Il reprend les principales teintes reconnues dans le village.

Le nuancier cherche à éviter la multiplication et la disparité des couleurs de façade mais aussi de toiture sur le territoire.

Il laisse cependant une grande liberté dans l'agencement des couleurs entre les façades et les éléments extérieurs : menuiseries et autres.

Le nuancier est composé de plusieurs couleurs référencées ci-après.

Il se base sur un référentiel reconnu internationalement : le RAL (*Reichsausschuss für Lieferbedingungen*), utilisé dans le domaine de la construction.

Le nuancier s'applique à tout nouveau projet de construction.

Lors de réhabilitation ou d'extension, il est suggéré de reprendre le nuancier ci-contre ou de respecter les couleurs originelles de la construction, notamment quand il s'agit de bâtiments inscrits dans un périmètre de protection du patrimoine.

Les prescriptions chromatiques portent sur :

- les toitures (chapitre 1)
- les façades (chapitre 2)

*Nota Bene : Les pétitionnaires sont invités à se référer au nuancier RAL original pour obtenir une reproduction exacte des couleurs. L'impression des couleurs dans le présent dossier est en effet susceptible d'être altérée.*

# **CHAPITRE 1**

## Couleurs de toiture



RAL 3012  
BRUN CUIVRE



RAL 7005  
GRIS SOURIS



RAL 8002  
BRUN SIGNAL



RAL 7022  
GRIS TERRE D'OMBRE



RAL 8004  
BRUN CUIVRE



RAL 7031  
GRIS BLEU



RAL 8012  
BRUN ROUGE



RAL 5008  
BLEU GRIS



RAL 8014  
BRUN SEPIA



RAL 7043  
GRIS CIRCULATION



RAL 8016  
BRUN D'ACAJOU



RAL 7012  
GRIS BASALTE



RAL 8025  
BRUN PÂLE

# **CHAPITRE 2**

## Couleurs pour les façades

De manière traditionnelle, les couleurs de Savigny sont issues originellement des matériaux naturels ; les teintes des façades gravitent autour des gris colorés plutôt chaud. Les couleurs ne sont pas saturées et la clarté est souvent moyenne. L'époque contemporaine a vu se développer d'autres couleurs, notamment pour les équipements publics. Celles-ci ne sont pas reprises. Le nuancier de couleur ci-dessous ne s'applique qu'aux enduits et matériaux teints dans la masse. Les bardages (bois notamment) ne sont pas concernés par le nuancier).



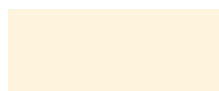
RAL 1001

BEIGE



RAL 7035

GRIS LÉGER



RAL 1013

BLANC PERLE



RAL 7038

GRIS AGATE



RAL 1014

IVOIRE



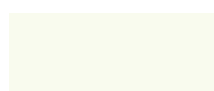
RAL 7047

TELEGRAU 4



RAL 1015

IVOIRE LÉGER



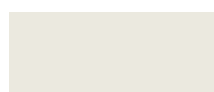
RAL 9001

CRÈME



RAL 7044

GRIS SOIE



RAL 9002

BLANC GRIS



RAL 9018

BLANC PAPYRUS